



Montrouge, le 22 octobre 2009

Lionel JANOT succède à Philippe RABUT à la présidence de la FIDI

Suite à la décision de Philippe RABUT de démissionner de la Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier (FIDI), les membres du conseil d'administration se sont réunis lundi 19 octobre 2009 pour procéder à l'élection du nouveau président.

C'est à l'unanimité que Lionel JANOT, a été élu Président de la FIDI.

Philippe RABUT, co-fondateur de la FIDI, présidait aux destinées de la Fédération depuis sa création en mai 2004. Sa vision, son dynamisme ont largement contribué à faire émerger la profession du diagnostic immobilier dans l'univers de la construction et de l'immobilier. La FIDI sous l'impulsion de Philippe RABUT a structuré l'organisation de cette jeune profession notamment par la validation de la compétence des opérateurs techniques en diagnostic immobilier avec la mise en œuvre de la certification et à l'indépendance du diagnostiqueur nécessaire à la transparence de la transaction. Philippe RABUT s'est aussi fortement mobilisé en faveur de la reconnaissance de la profession tant auprès des instances politiques et administratives que des filières du bâtiment et des professionnels de la transaction.

Dès son élection, Lionel JANOT a tenu à rendre hommage à son prédécesseur et s'est promis de suivre la dynamique engagée par celui-ci.

Agé de 42 ans, le nouveau Président a rejoint le conseil d'administration de la FIDI en juin 2007 en tant que représentant des entreprises de plus de 10 diagnostiqueurs. Lionel JANOT est le fondateur et le président de la société L3A « l'Agence de l'Analyse de l'Air », entreprise dont le siège est à ISSY les MOULINEAUX (92) historiquement spécialisée dans le diagnostic amiante et les mesures d'air. Depuis 1997, la société L3A s'est développée au fil des réglementations sur l'ensemble des diagnostics immobiliers. Lionel JANOT au sein de la FIDI s'est particulièrement mobilisé en faveur de la défense de l'indépendance du diagnostiqueur et a largement contribué à la rédaction de la charte de déontologie de la profession.

A l'aube de ses nouvelles responsabilités, le Président de la FIDI s'est fixé deux priorités : ancrer le diagnostic immobilier dans la filière du bâtiment, et accompagner l'amélioration de la compétence des diagnostiqueurs immobiliers : *« ces deux axes sont indispensables à la reconnaissance des professionnels du diagnostic immobilier en tant qu'experts du bâtiment participant à la transparence de la transaction immobilière mais aussi dans l'accompagnement des propriétaires, bailleurs et gestionnaires immobiliers dans la mise en conformité des bâtiments. »*

La FIDI en quelques mots

Créée le 5 mai 2004, la Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier comprend en sein les trois collèges représentatifs des entreprises intervenant sur le marché du diagnostic immobilier.

- Le collège A est composé des entreprises et cabinets employant moins de 10 diagnostiqueurs
- Le collège B est composé des entreprises ou réseaux employant entre 10 et 100 diagnostiqueurs
- Le collège C est composé des entreprises ou réseaux employant plus de 100 diagnostiqueurs

La FIDI fédère aujourd'hui plus de 750 cabinets ou entreprises représentant 1300 diagnostiqueurs immobiliers. Ayant pour objet d'organiser, représenter et promouvoir la profession du diagnostic immobilier, elle est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des représentants des professionnels de transaction et de l'immobilier ou des fédérations du bâtiment.

Les membres du Conseil d'administration de la FIDI sont

Président :	Lionel JANOT –collège B
Vice Présidents :	Richard MORIN – collège A Stéphane PROUZEAU – collège C
Trésorier :	Jean Michel LABORDE – collège B
Secrétaire Général :	Serge MULLER – collège C
Membres :	Christian BAILLY – collège A Didier LANCELOT – collège A Laurent ROQUIN – collège A Jean Jacques OLLIVIER – collège B Bernard LE COUPANEC – collège C
Délégué Général :	Bruno DUMONT SAINT PRIEST

Contact : Bruno DUMONT SAINT PRIEST : 01 58 35 08 38 ou 06 17 32 45 46